

**Ville de LAMBALLE-ARMOR**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 17 mai 2022.*

**PRESENTS :**

BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- BURLOT David a donné pouvoir à VITEL Fabien,
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GRIMAUULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadège LE GUEN

**Délibération n°2022-048**

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 8

**AMENAGEMENT  
AMENAGEMENT DE LA RD 768 (LA DOBERIE)  
ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre de l'aménagement de la RD768 au lieu-dit La Doberie, les services ont étudié l'implantation d'un éclairage supplémentaire pour sécuriser la traversée piétonne. Les travaux d'éclairage public, se déroulent sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22), à qui la commune de Lamballe-Armor a transféré cette compétence. Ils comprennent :

- La fourniture et pose d'un mât et d'une lanterne LED,
- Le raccordement sous route départementale au réseau existant.

Le SDE22 a transmis un avant-projet qui s'élève à 8 294,40 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% des frais d'ingénierie) dont 4 992,00 € à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'éclairage public pour un montant estimatif de 8 294,40 € TTC. Conformément au règlement financier du SDE22, Lamballe-Armor verse une subvention d'équipement d'un montant de 4 992,00 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22,
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget 2023,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **30 MAI 2022**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **30 MAI 2022**

De l'affichage le **30 MAI 2022**

*Pour le Maire,  
Par délégation,*  
Directrice Générale Adjointe des Services  
Anne-Claire GUILLET